

Description du produit

ORALITE® 5095 Anti-Graffiti Film est un film autoadhésif, transparent, spécialement traité au fluoropolymère qui est conçu pour être appliqué sur des films rétro réfléchissants ORALITE® imprimés ou non imprimés. Le film s'utilise pour protéger contre le graffiti-vandalisme et présente une surface anti-salissante très stable et facile à nettoyer. En outre, il prévient la décoloration des imprimés réalisés avec l'encre d'impression numérique ORALITE® 5019 UV Digital Printing Ink et au moyen de l'imprimante ORALITE® Traffic Sign Printer pour la production de panneaux de signalisation routière.

Les performances photométriques et les couleurs en lumière du jour du film ORALITE® 5095 appliqué sur des films rétro réfléchissants ORALITE® continuent de répondre aux spécifications internationales telles que EN 12899-1 (norme européenne), DIN 67520 et DIN 6171 (Allemagne), BS 873: partie 6 (Grande-Bretagne), NFP 98-520 (France), SN 640878 (Suisse), ASTM D 4956 (États-Unis), JIS Z 9117 (Japon).

Adhésif

L'autoadhésif utilisé est un solvant de polyacrylate, sensible à la pression, spécialement mis au point pour un collage permanent sur les surfaces de revêtement ORALITE®, y compris les surfaces numériques et d'impression numérique UV. L'adhésif est recouvert d'un protecteur en papier, siliconé sur une face, d'un poids de 143 g/m².

Application / Mise en œuvre

ORALITE® 5095 Anti-Graffiti Film s'utilise comme film de protection sur des revêtements rétro réfléchissants ORALITE® seuls ou appliqués sur des surfaces imprimées ou stratifiées dès lors que les encres et stratifiés tels que ORALITE® 5061 Transparent Film ou ORALITE® 5081 Lettering Film sont des produits de marque ORALITE®.

Les surfaces sur lesquelles le matériau s'applique doivent être sèches et débarrassées de toute poussière, ce qui serait susceptible de nuire au pouvoir adhésif du film. Il faut veiller à ce que les lés ne se chevauchent pas. S'il est impossible d'éviter que les lés se chevauchent, il faut entailler le film ORALITE® 5095 Anti-Graffiti Film au niveau du chevauchement. Les surfaces récemment imprimées doivent être complètement durcies. Pour vérifier la compatibilité, il faut faire au préalable des tests d'application avec les surfaces et encres prévues. Si l'utilisateur prévoit une utilisation dans d'autres domaines, il doit, sous sa propre responsabilité, tester et évaluer si le produit convient à l'utilisation prévue et si celle-ci comporte des risques.

Il est possible de nettoyer des marques ou graffitis avec du savon et une éponge ou brosse douce. ORALITE® 5095REM Graffiti Remover permet d'enlever d'encres ou peintures plus difficiles. Veuillez regarder l'étiquette de la bouteille pour davantage d'informations.

Veillez vous référer aux Informations pratiques publiées par ORAFOL pour des instructions complètes ou demander conseil sur ce qui précède à votre représentant de la division Reflective Solutions d'ORAFOL

Remarque : Tous les produits ORALITE® sont issus d'une production certifiée ISO 9001:2015. La traçabilité des lots est assurée à tout moment par le numéro de bobine.

Caractéristiques du produit

Épaisseur* (sans papier protecteur et adhésif)	0,025 mm (1 mil)
Stabilité dimensionnelle	appliqué sur acier, pas de retrait mesurable en largeur, en longueur 0,1 mm (0,0039 po)
Résistance aux températures	collé sur aluminium, de -56° C à +90° C
Résistance aux produits nettoyants	collé sur aluminium, pas de changement après 8 h dans la solution (0,5% de nettoyant ménager) à température ambiante et à 65 °C
Adhésivité de départ** (méthode d'essai FINAT-TMI, après 24 h, acier inoxydable)	18 N/25 mm
Garantie de stockage**	2 ans
Température de collage	> 10° C
Résistance dans le temps du film correctement mis en œuvre*** avec exposition verticale aux intempéries	Les stratifiés sont censés fournir la même durée de vie que le revêtement rétro réfléchissant sur lequel il est appliqué.

* moyenne ** dans le conditionnement d'origine, à 20 °C et 50 % d'humidité relative *** atmosphère normale, Europe centrale



NOTE IMPORTANTE

L'utilisation des films ORALITE® doit se faire dans le respect des dispositions nationales concernées. ORAFOL vous conseille de vous procurer la réglementation actuelle auprès du service dont vous dépendez et de veiller à ce que le produit lui soit conforme. Pour tout complément d'information, adressez-vous directement à ORAFOL.

Tous les produits ORALITE® sont soumis pendant l'ensemble du processus de production à un contrôle de qualité minutieux garantissant que les produits qui vous sont livrés sont de qualité courante et ne présentent pas de vice de fabrication. Les informations publiées sur les produits ORALITE® reposent sur des résultats de recherche considérés comme fiables par l'entreprise, mais qui ne sauraient donner lieu à une quelconque garantie. En raison de la grande diversité des possibilités d'utilisation des produits ORALITE® et de l'émergence permanente de nouvelles utilisations, l'acheteur doit soigneusement vérifier que le produit et ses performances conviennent bien à l'utilisation prévue et assumer tous les risques liés à cette utilisation. Chaque certification ou cahier des charges peut changer sans avis préalable.

Toute garantie est exclue pour les utilisations qui ne figurent pas dans la fiche technique ou qui ne sont pas effectuées conformément aux directives de mise en œuvre d'ORAFOL. La résistance dans le temps des panneaux dépend d'une multitude de facteurs, comme la nature et la préparation du support, le respect des directives de mise en œuvre, la zone géographique d'utilisation, les conditions météorologiques et l'entretien du produit et du panneau fini. ORAFOL n'assume aucune responsabilité pour les défauts dus à l'utilisation sur un support inadapté ou à une préparation insuffisante de la surface. Vous trouverez des précisions dans le document de garantie publié par ORAFOL.

ORALITE® est une marque de la société ORAFOL Europe GmbH.